

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

REHABILITATION DE LA CLINIQUE MUTUALISTE EUGENE ANDRE EN LOGEMENTS ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS 107
rue de Trarieux 69003 Lyon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCCV LYON TRARIEUX 107

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Florian MERIQUE Directeur d'agence

RCS / SIRET 8 7 8 0 5 0 7 2 3 0 0 0 1 3 Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Projet de reconversion sur la commune de Lyon (3ème arrondissement) couverte par le PLU-h de la Métropole de Lyon en zone URc2 - "Zone d'immeubles collectifs" en plots" et OAP 3.2 . Il représente une SDP comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² (11 824 m ²) sur un terrain d'assiette inférieure à 10 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération est une reconversion du site de la Clinique Mutualiste Eugène André (projet ayant déjà obtenu une décision de dispense d'évaluation environnementale en 2018). Le projet est soumis à nouveau suite à des modifications. Le projet comporte la construction de 4 plots de bâtiments neufs de R+2/R+3 (logements + 1 crèche) ainsi que la réhabilitation du bloc principal de la clinique en logements. La villa existante sur la rue des Peupliers sera préservée, les autres bâtiments existants côté rue des Peupliers seront démolis. Les bâtiments situés à l'est et au nord de la clinique seront aussi démolis (appendices non présents à l'origine de la construction). L'ensemble de la propriété sera réaménagé sur le plan paysager, autour des bâtiments d'habitations en préservant les EBC et EVV inhérent au PLU-h (cf. annexe 8), y compris la friche végétalisée au Nord (parcelle CI42), en cohérence avec le diagnostic paysager réalisé par l'ONF en avril 2021 (cf. annexe 20). Le programme prévoit la totalité des places de parking en sous-sol (sous les plots neufs B1-B2-B3). La ligne de tramway T6 passe à moins de 500m à pieds et des locaux vélos intérieurs et extérieurs sont prévus de manière à accueillir env. 250 cycles. Ont déjà été réalisés : un diagnostic amiante et plomb avant démolition, une étude relative aux sites et sols pollués et un inventaire faune-flore 4 saisons. Le projet est présenté dans la note en annexe 7 et le plan en annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet entre en application des prescriptions du PLU-h de la métropole de Lyon (adopté le 13 mai 2019).

Ainsi, la restauration et le développement urbain de cet îlot doit permettre de :

- développer un habitat qui s'inscrit dans un site à forte qualité paysagère ;
- préserver et valoriser les boisements préexistants en introduisant des espaces végétalisés, notamment en coeur d'îlot, dans un objectif de qualité paysagère, de continuité avec l'existant et de confort pour les futurs résidents ;
- prendre en compte et renforcer les qualités intrinsèques du site, définis par la topographie, la présence végétale et le bâtiment historique de la Clinique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en :

- la construction de 3 bâtiments en R+2/R+3 avec deux niveaux de sous-sol (parking) pour remplacer les 2 bâtiments sans valeur architecturale le long de la rue des Peupliers (plots B1 - B2 - B3) ;
- la construction d'un bâtiment en R+2/R+3 au droit de l'ancienne extension de la Clinique au nord (plot C1) ;
- la mise en valeur du bâtiment de la clinique en conservant son aspect architectural du début du XXème siècle, à sa hauteur actuelle.

Le tout permettant de créer environ 144 logements.

Le chantier sera réalisé par une Entreprise Générale (groupe VINCI Construction France) qui nous a accompagnés au niveau de la conception du projet, sous le contrôle de la LPO, l'ONF, Urbalia et un écologue indépendant Edouard RIBATTO, ce dernier assurant des reporting réguliers à la DREAL dans le cadre de la préservation des espèces protégées et jusqu'à 5 ans après les travaux.

La liste exhaustive des travaux prévus n'est pas encore finalisée avec l'Entreprise Générale.

La construction des bâtiments se fera parallèlement à la réhabilitation du bâtiment principal de la clinique. Le chantier sera organisé de manière à préserver la qualité de vie des riverains. Il sera réalisé dans le respect de l'environnement selon les engagements pris par le groupe VINCI Construction France de mener des opérations exemplaires. Ces engagements sont inscrits dans le "Label Attitude Environnement de VINCI Construction France" (cf. annexe 10).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a vocation à devenir un site où se côtoient plusieurs usages :

- 113 logements collectifs dont 21 logement sociaux ;
- Les logements en accession présenteront des prestations haut de gamme (parquet contrecollé, carrelage grande dimension, portes à âme pleine finition peintes, aménagements des placards et dressings, pack domotique - logement connecté, spots dans les salles de bain, chaudière au gaz à condensation, sèche-serviette mixte eau/électricité, volets roulants aluminium motorisés, etc.).
- Une résidence seniors sociale de 31 logements avec une salle commune ;
 - Un local crèche ERP : avec deux espaces extérieurs dont 1 au Nord-Est du site ("crèche pleine nature"),
 - Des stationnements en sous-sol répartis sous les bâtiments ;
 - Des locaux pour garer les vélos répartis sur les différents bâtiments et des arceaux vélos répartis sur le terrain ;
 - Des espaces extérieurs végétalisés et préservés, permettant d'assurer la continuité écologique (avec la friche arborée au Nord) du Parc Chambovet et du reste du quartier Montchat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de démolir et à permis de construire, conformément au Code de l'Urbanisme. Le permis de construire est en cours d'instruction et le permis de démolir (PD 069 383 19 00032) a été obtenu le 3 août 2020 (annexe 11). Le projet est concerné par la procédure d'examen au cas par cas, conformément au Code de l'Environnement. Ce formulaire est rempli afin que l'autorité environnementale puisse à nouveau statuer sur la nécessité ou non de réaliser l'évaluation environnementale, le projet relevant de la rubrique n°39 de l'annexe R122-2 du Code de l'Environnement (dispense déjà accordée sur ce dossier en 2018). Concernant la procédure espèces protégées, la DREAL dispense le projet d'une étude (annexe 12). Enfin concernant la réglementation Loi sur l'Eau, la DDT a validé le dossier de déclaration (annexe 13).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie parcellaire concernée.....	21 255 m ²
Assiette démolie.....	environ 2 900 m ²
Surface de plancher nouvelle dont surface de plancher réhabilité.....	environ 11 824 m ²
Nombre de bâtiments créés.....	4 bâtiments (B1 - B2 - B3 et C1)
Emprise voirie/bâti converti en pleine terre.....	5 704 m ² (4 782 m ² / 922 m ²)
Emprise plein terre converti en bâti.....	377 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

107 rue Trarieux 69003 LYON

Coordonnées géographiques¹

Long. 04 ° 53 ' 38 " E Lat. 45 ° 44 ' 45 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ouvrage initial : permis de construire lors de l'implantation de la clinique mutualiste Eugène André, ouverte en 1935, établissement spécialisé en médecine et en chirurgie. Bâtiment principal agrandi en plusieurs étapes. Annexes plus récentes. Site soumis à déclaration au titre des ICPE (stockage d'oxygène liquide et installation de traitement et de développement de surface photosensibles). Site défini en zone URc2 à vocation d'immeubles collectifs en plots comprenant des zones EBC et EVV selon le PLU-h de la Métropole adopté le 13 mai 2019.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - "Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îlons et ses brotteaux à l'amont de Lyon" à 2,8 km au nord-est du site et à 4,3 km à l'ouest du site (ZNIEFF de type II) ; - "Bassin de Miribel-Jonage" à 4,4 km au nord du site (ZNIEFF de type I).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche - "Iles De Crepieux Charmy" FR3800687 - se trouve à 4,53 km au nord du site projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se trouve à 22,1 km au sud du projet - Parc Naturel Régional "Pilats" - FR8000027.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°69-2020-07-09-010 a été établi le 09/07/2020, portant approbation du PPBE de l'Etat des grandes infrastructures de transport dans la Métropole de Lyon et le département du Rhône et PLU-h (cf. annexe 14). Les rue de Trarieux et des Peupliers ne sont pas classés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à : - 570 m à l'est de l'hôpital Edouard Herriot dont des bâtiments sont inscrits au patrimoine depuis 1967 et 1989 (non concerné) ; - 270 m au nord de la Villa Berliet inscrite au patrimoine depuis 1989 donc concerné par le périmètre de protection (cf. annexe 15).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Lyon est concerné par un PPRI par crue à débordement lent de cours d'eau et un PPRI par remontées de nappes naturelles - Rhône et Saône et par un PPRT. Le PLU-h contient un plan (cf. annexe 16). Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé le 27/04/2009 et un DICRIM a été réalisé le 22/09/2008. Le 3ème arrondissement de Lyon, dans le secteur du site n'est pas concerné sauf pour un aléa très faible d'inondation dans les sédiments. PPRI par crue à débordement lent de cours d'eau et PPRI par remontées de nappes naturelles -Rhône et Saône- approuvés le 02/03/2009 et PPRT prescrit le 27/12/2020.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est répertorié ni dans BASOL ni dans BASIAS. Concernant le risque de pollution des sols, il n'est pas impossible que des remblais aient été rapportés lors des différents phases de construction depuis les années 1930 et l'exploitation du site de la clinique a pu générer des pollutions. Une mission LEVE (A100 A110 A120-A200) a été réalisé par SOCOTEC (cf. rapport F13T1/17/167 du 10/02/2017 en annexe 17) suivie d'une mission DIAG (cf. rapport n° EL7P0/19/225 du 26/02/2019 en annexe 17)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans le périmètre de la ZRE "Coulours de la nappe de l'Est Lyonnais", dans laquelle un déséquilibre avéré a été établi. La zone est gérée par l'Arrêté n°DDT_SEN_2015_12_14_01 du 27/01/2016 (cf. cartographie en annexe 18).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 4,7 km au sud du captage d'eau potable le plus proche (cf. annexe 19). Cette zone de captage se trouve en amont hydrogéologique.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non mais le site d'étude se trouve à : - 570 m à l'est de l'hôpital Edouard Herriot dont des bâtiments sont inscrits au patrimoine depuis 1967 et 1989 (non concerné), - 270 m au nord de la Villa Berliet inscrite au patrimoine depuis 1989 donc concerné par le périmètre de protection (cf. annexe 15).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone NATURA 2000 dans un environnement proche. La zone la plus proche, « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » se trouve à 4,5 km au nord du site d'étude (cf. annexe 6).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à : - 570 m à l'est de l'hôpital Edouard Herriot dont des bâtiments sont inscrits au patrimoine depuis 1967 et 1989 (non concerné), - 270 m au nord de la Villa Berliet inscrite au patrimoine depuis 1989 donc concerné par le périmètre de protection (cf. annexe 15).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'utilisation du réseau d'eau potable de la ville sera privilégié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des matériaux sera conforme à la législation sur les déchets. Un tri des matériaux à l'avancement sera entrepris. Un diagnostic déchets a été réalisé et un diagnostic ressources est en cours de réalisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de terre végétale sera probablement nécessaire sur les aménagements paysagers mais cela n'entamera en aucune façon les ressources du sol ou du sous sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des diagnostics faune-flore 4 saisons ont été réalisés par la LPO et un écologue indépendant Edouard RIBATTO. Le dossier présenté à la DREAL avec des mesures visant à protéger les espèces protégées a fait l'objet d'une dispense de demande de dérogation (cf. annexe 12). La friche végétale sera maintenue et valorisée par l'ajout, entre autres, d'une mare nourricière car il s'agit d'un espace vital pour la continuité écologique. De plus, un diagnostic visuel et sonore a été réalisé en avril 2021 par l'ONF (cf. annexe 20).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera aucune des zones à sensibilité particulière énumérées au chapitre 5.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc de Chambovet ne sera pas affecté par le projet si ce n'est de façon positive par une mise en valeur des espaces verts et la protection des espèces animales et végétales résidentes (notamment l'écureuil roux).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir la 9ème ligne du tableau au chapitre 5.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir la 9ème ligne du tableau au chapitre 5.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne serait pas concerné par des risques sanitaires. Le rapport de mission DIAG au titre de la norme NFX 31-620 a permis d'établir la conclusion : "Les contaminations mises en évidence dans les sols sont actuellement recouvertes [...] ou seront recouvertes [...]. Compte tenu de ces éléments et de la faible volatilité des substances mises en évidence, l'état du site est compatible avec l'usage futur [...]. Une attention particulière devra être portée lors de l'enlèvement de la cuve enterrée [...]" (cf. annexe17).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne conduira pas à une augmentation du trafic routier, donc ne sera pas source de bruit. La circulation est fortement réduite du fait de l'arrêt de l'activité de la clinique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de réaménagement vont générer du bruit. Ces derniers seront limités aux horaires diurnes des travaux et sur une plage hebdomadaire du lundi au vendredi. En phase exploitation, les logements mixtes d'habitation projetés, ne créeront pas de nuisances sonores autres que celles déjà connues dans ce coeur urbain dense.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances liées à des vibrations pourront apparaître lors de la phase travaux. Il est prévu de mettre en place les moyens nécessaires afin d'en minimiser l'impact durant le chantier, vis-à-vis des riverains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses dues à la présence d'habitat mais moindres qu'auparavant puisque la clinique fonctionnait 24 h sur 24.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas plus de rejets d'effluents à l'atmosphère. La clinique était un gros consommateur d'énergie pour le fonctionnement des équipements et le chauffage des bâtiments.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales sera particulièrement soignée dans le cadre de l'aménagement paysager. 3 bassins d'infiltrations et de stockage sont prévus (2*53m3 et 189m3) permettant de stocker les 293 m3 d'eaux pluviales. Un dossier de déclaration "Loi sur l'Eau" (rubrique 2.1.5.0) a été déposée auprès de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques le 31 juillet 2019 suivi de deux porter à connaissance. Les courriers d'accord du dossier Loi sur l'Eau sont présentés en annexe 13.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées de type domestiques seront évacuées dans le réseau EU de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets générés seront triés dans des bennes. Grâce à l'accompagnement de WASTE MARKET PLACE, 90% des déchets de démolition seront valorisés (seul les déchets amiantés et en mélange ne le seront pas). En phase d'exploitation, les déchets générés seront de type ordures ménagères pour les logements d'habitation. L'ensemble des déchets sera envoyé en filières de traitement spécifiques et agréées. Engagement de conformité au PREDD Rhône-Alpes et au PDEDMA du Rhône.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit justement de conserver le bâtiment historique de la clinique mutualiste construit en 1935 (cf. PLU-h de la Métropole de Lyon - Règlement - Partie II - Zone URc2). (cf. annexe 9).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'habitations remplaçant une activité de centre de soins induit inmanquablement des modifications sur les activités humaines. Cependant, le remplacement de la clinique par des logements sera favorable pour les riverains alors que de nombreux établissements de santé existent dans un périmètre rapproché, ce qui ne présentera pas de déficit en termes d'accès aux soins (déménagement de la Clinique acté à proximité également).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les deux principaux projets susceptibles d'être en lien avec le site sont les suivants :

1. Le Parc Chambovet, racheté aux Hospices Civils de Lyon en 2012, est classé en zone N2 afin de préserver les 5,8 ha de verdure (cf. annexe 8).

Il a fait l'objet d'un projet de rénovation, notamment pour la transformation des jardins dits « portugais ».

Aucune décision n'a été portée à la connaissance du public à ce jour.

La valorisation de la friche écologique au nord du site va permettre le développement d'un véritable corridor écologique entre les importants espaces verts du projet et ceux du parc, ceci permettant d'assurer une gestion cohérente de ce "poumon vert" essentiel pour l'arrondissement. Pour le confortement et la régénérescence de la friche, les deux milieux présents seront conservés, un milieu ouvert et un milieu fermé. Des lisières irrégulières seront aménagés entre ces deux milieux permettant la création de zone tampon accueillante pour la faune. De plus, une mare nourricière de profondeur variable sera aménagée favorisant ainsi le développement de faune et flore des milieux humides.

2. Le projet de la ligne T6 du tramway a été finalisé en 2019. L'arrêt le plus proche est à moins de 500m. Cette proximité a une incidence positive sur les déplacements des futurs habitants en leur apportant une alternative allant dans le sens du Développement Durable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet aura des effets négatifs notables sur l'environnement uniquement lors de la phase chantier.
Les points à traiter sont répertoriés dans le chapitre 5 et le chapitre 6 - § 6.1.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce chapitre est complété en annexe 21.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes obligatoires n°1 à 6 ainsi que 13 autres annexes (n°7 à 21), liées à la compréhension du dossier, sont présentées dans un seul document intitulé "Annexes " accompagnant le CERFA.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Villeurbanne

le, 21/06/2021

Signature



F. PERIQUE

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

59

Extensio
n

Nom de la voie

RUE YVES KERMEN

NOM : SCCV LYON 107 TRARIEUX

Code postal

9 2 1 0 0

Localité

BOULOGNE-BILLANCOURT

Pays

FRANCE

Tél

04 72 15 66 68

Fax

Courriel

florian.merique

@vinci-construction.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

GILARDON

Prénom

KATY

Qualité

Directrice de programmes

Tél

0674782895

Fax

Courriel

katy.gilardon

@vinci-construction.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Associés de la SCCV LYON 107 TRARIEUX :
ADIM Lyon - 55 avenue Paul Krüger 69100 VILLEURBANNE
VINCI IMMOBILIER : 19 quai Perrache 69002 LYON